

**COMMUNE DE LÉRY****EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
N°V-2022-09****Séance du 5 octobre 2022**

Le Conseil Municipal de la commune de Léry, légalement convoqué le 30 septembre 2022, s'est réuni salle du Conseil Municipal en mairie sous la présidence de Madame Janick LÉGER – Maire.

Présents	J. LEGER, C. DEMANTE, M. CHRIAA, N. LECARFF, C. RABET, B. AUBERT, K. LANCTUIT, Y. CANCALON, B. NORMAND, C. JUSZCKO, F. RAFYQ, D. PAUMIER, E. MERLIN, P. BOLARD, C. CONTREMOULIN, AG. MEREAX, E LEFEVRE
Absents	
Pouvoirs	M. DUMONTIER à E. LEFEVRE, I LEVERE à J. LEGER

Secrétaire de séance : C. RABETElus : 19Nombre de présents : 17Nombre de votants : 19**Avis du Conseil Municipal sur la demande d'enregistrement pour un projet d'exploitation d'un entrepôt logistique sur la commune de Val de Reuil**

Suite à la demande d'enregistrement déposée par la Société EURAPHARMA pour l'exploitation d'un entrepôt logistique sur la commune de Val de Reuil.

Les conseillers municipaux des communes du Vaudreuil, d'Incarville et de Léry sont appelés à donner leur avis sur la demande d'enregistrement ces communes étant comprises dans le rayon d'affichage d'un km autour du projet.

Vu le rapport décrivant le projet.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à 12 voix pour et 7 abstentions :

- **Décide** d'émettre un avis favorable sur la demande d'enregistrement pour un projet d'exploitation d'un entrepôt logistique sur la commune de Val de Reuil

Fait et délibéré les jours, mois et an susdits.

Janick LÉGER
Maire de LÉRY

